

## **Propositions**

### **Pour la formation initiale**

Élaborer un programme national de formation initiale consacré à l'apprentissage de la lecture de 50 heures minimum. Pour ce faire fournir un cahier des charges pour les IUFM accordant la place nécessaire aux nouvelles orientations des programmes et mettant en évidence le rôle de l'école maternelle dans le développement du langage oral, de la conscience phonique, dans la construction du principe alphabétique et le graphisme.

Ce programme devra donc mettre en oeuvre les contenus de formation développés dans le présent rapport.

Informers les maîtres des obstacles de diverse nature à l'apprentissage de l'écrit et les former à utiliser quelques uns des moyens de les dépasser.

### **Pour la formation continue des personnels du premier degré**

- Proposer en priorité des actions de formation continue à tous les personnels en situation de formation et d'accompagnement, en particulier les maîtres formateurs, les conseillers pédagogiques et les inspecteurs ;
- sensibiliser les inspecteurs à la nécessité que les maîtres à tous les niveaux de l'école primaire consacrent un temps suffisant à la construction de l'univers de référence de la culture écrite (connaissance du monde, littérature, activités esthétiques, champs disciplinaires du cycle III) ;
- pour amener les maîtres à prolonger le travail sur l'automatisation de l'identification des mots et sur le traitement syntaxique de la phrase et du texte, produire à leur intention les documents d'accompagnement des programmes nécessaires à la mise en place des ateliers de lecture au cycle III et à la mise en oeuvre effective de l'observation réfléchie de la langue,) ;
- informer les maîtres des obstacles de diverse nature à l'apprentissage de l'écrit et les former à utiliser quelques uns des moyens de les dépasser ;
- relancer la formation continue des enseignants de l'école maternelle (pédagogie du langage oral, conscience phonique, construction du principe alphabétique, graphisme).

### **Pour les partenaires et l'usage des manuels**

Produire un cahier des charges pour les éditeurs, précisant les orientations à privilégier dans l'élaboration de manuels ou de logiciels.